

## ARS EN RE : REUNION DU 29 AOÛT 2017

Mme Danièle GROS est élue secrétaire de séance.

### **OBJET : AVANT PROJET DETAILLE DE LA BIBLIOTHEQUE-MEDIATEQUE**

M. le Maire rappelle que lors de sa séance du 30 mars dernier, le Conseil a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à ARCHITEM pour l'aménagement d'une bibliothèque-médiathèque dans l'ancienne mairie.

Après avoir proposé et présenté un avant-projet sommaire (APS) lors du dernier conseil, et suite à une nouvelle réunion de l'architecte et du groupe de travail sur le projet, il vous est proposé de délibérer sur l'avant-projet détaillé (APD).

Mme Danièle GROS précise que par rapport à l'APS, une modification de l'aménagement a été opérée avec l'espace enfant qui est déplacé à l'étage et l'espace des ados au niveau de l'ancienne police municipale.

Mme Elisabeth FLICHY : pourquoi ce nouvel aménagement ?

Mme Danièle GROS : l'étage offre plus de possibilités pour les enfants avec la création d'un espace pour les plus petits.

Cet APD présente les futurs aménagements à réaliser et arrête une estimation pour la réalisation de ce projet.

Aujourd'hui, M. le Maire propose de valider l'APD et les estimations suivantes :

<b>Bibliothèque Médiathèque (hors mobilier)</b>	<b>€ H.T.</b>	<b>€ T.T.C.</b>
<b>TRAVAUX</b>	<b>390 600,00 €</b>	<b>468 720,00 €</b>
<b>Honoraires</b>	<b>49 984,77 €</b>	<b>59 981,72 €</b>
Maîtrise d'œuvre	46 090,80 €	55 308,96 €
Bureau de contrôle	2 398,27 €	2 877,92 €
Coordonnateur SPS	1 495,70 €	1 794,84 €
<b>TOTAL Bibliothèque Médiathèque</b>	<b>440 584,77 €</b>	<b>528 701,72 €</b>

<b>Sanitaires des écoles</b>	<b>€ H.T.</b>	<b>€ T.T.C.</b>
<b>TRAVAUX</b>	<b>63 800,00 €</b>	<b>76 560,00 €</b>
<b>Honoraires</b>	<b>8 164,43 €</b>	<b>9 797,32 €</b>
Maîtrise d'œuvre	7 528,40 €	9034,08 €
Bureau de contrôle	391,73 €	470,08 €
Coordonnateur SPS	244,30 €	293,16 €
<b>TOTAL Sanitaires des écoles</b>	<b>71 964,43 €</b>	<b>86 357,32 €</b>

**Le coût total de l'opération s'élève à 512.549,20 €HT.**

Mme Elisabeth FLICHY demande à ce que le montant de la remise aux normes du bâtiment soit dissocié du projet bibliothèque-médiathèque.

M. le Maire : les travaux d'aménagement de l'ancienne mairie étaient nécessaires afin de répondre aux normes accessibilité d'un établissement recevant du public (ADAP), aux exigences énergétiques et autres, ce qui sera développé dans le prochain bulletin municipal.

M. le Maire sollicite également l'autorisation de déposer au nom de la commune les demandes de

subventions auprès des administrations compétentes pour ce projet et demandera au Conseil de bien vouloir accepter l'avenant de maîtrise d'œuvre d'un montant de 18 219,20 € HT, portant le marché à 53 619,20 € au lieu de 35.400 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et considérant l'intérêt de ce projet, **accepte à l'unanimité** l'A.P.D et l'estimation proposée, **autorise** le Maire à solliciter auprès des services de la DRAC, du Conseil Départemental et autres structures les subventions auxquelles nous pouvons prétendre, **accepte** l'avenant de maîtrise d'œuvre présenté.

**OBJET : MISE EN CONFORMITE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'ANTENNE MOBILE SITUEE AUX ATELIERS TECHNIQUES**

M. le Maire rappelle que la commune a, par délibération en 2005, consenti à BOUYGUES TELECOM le droit d'occuper une surface d'environ 20 m<sup>2</sup> aux services techniques pour y implanter une antenne.

En 2012, BOUYGUES TELECOM a cédé à France Pylônes Services les infrastructures, ce qui a été validé par le conseil municipal le 5 juillet.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil, afin de permettre la mise en conformité de la convention de procéder à la régularisation d'une nouvelle convention qui annule et remplace la précédente et qui reprend les conditions et éléments contractuels définis précédemment.

Après avoir pris connaissance des termes de la nouvelle convention, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la convention proposée et autorise M. le Maire à la parapher.

**OBJET : DON AUX COMMUNES SINISTREES DE HAUTE-LOIRE**

Considérant les violentes intempéries qui ont frappé le Sud de la Haute-Loire le 13 juin dernier, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, que notre commune s'associe au mouvement de solidarité lancé par l'AMF et propose le versement d'un don de 500 €.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité :

- D'apporter son aide aux communes sinistrées de Haute-Loire ;
- De verser la somme de **500 euros** à l'Association des Maires de Haute-Loire.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE COMPLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire fait part de la demande d'une subvention complémentaire de 150 € déposée par l'association « Ré Jour » dans le cadre de l'organisation des représentations de cirque sur la placette de la salle des fêtes.

Le versement de cette subvention s'effectuera sur présentation d'un justificatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** cette nouvelle demande et précise que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

**OBJET : PROJET DE DONATION A LA COMMUNE d'ARS EN RE D'UN TERRAIN DE CAMPING**

M. le Maire indique que lors de l'Assemblée Générale ordinaire des « Amis de la Plage » en date du 13 avril 2017, l'assemblée a décidé à l'unanimité le don du camping ESSI à la commune dans le respect des conditions suivantes :

**1) Activité**

Maintien de l'activité camping sur 30 ans

Tarifs du camping indexés sur l'inflation et la fiscalité de manière à continuer à accueillir les clients traditionnels.

Verrouillage de la transmission des mobil-homes appartenant à des particuliers (transmission aux enfants tolérée, sinon rachat par le camping)

La sous-location des mobil-homes interdite

Maintien de la convention signée avec l'association de basket (2016)

Budget du camping présenté en budget annexe de la commune : les excédents de gestion serviront aux animations annuelles de la commune et/ou de subventions aux associations communales.

Maintien d'au moins 60% des emplacements nus.

Si la Commune venait à disparaître le Camping serait remis à des Associations en collégiale.

## **2) Personnel**

Reprise de la totalité des personnels selon la Convention Collective de l'hôtellerie de plein-air.

Maintien des avantages acquis.

## **3) Emprunts**

Reprise des emprunts restant à courir par la commune.

## **4) Travaux**

Cette nouvelle année : mises aux normes et l'aménagement des bâtiments (toiture du bloc vaisselle et du petit sanitaire).

Nettoyer et réparer la toiture de la salle de jeux et de l'ancien logement.

Changer toutes les ouvertures de la salle de jeux.

Refaire l'entourage de la piscine par sécurité (les anneaux de fixation en plastique de l'ancien étaient brûlés par le soleil et cassaient l'un après les autres).

M. le Maire propose au Conseil de l'autoriser à se rapprocher du notaire afin d'établir un projet de rédaction de l'acte de donation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le conseil municipal, autorise M. le Maire à engager toutes les démarches auprès du notaire et autres personnes dans ce dossier.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

➤ Monsieur le Maire fait part au Conseil des informations suivantes :

- Les remerciements des familles pour les marques de sympathie transmises par le Conseil, suite à la disparition d'un proche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Etaient présents : les membres en exercice.

Etaient absents : Mme Corinne NEVEUR (donne pouvoir à Mme Danièle GROS)

M. Robert HERAUDEAU (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER)

M. Jean-Philippe LUCAS (donne pouvoir à Mme Yvonne COUTURIER)

M. Jean-Pierre NEVEUR (donne pouvoir à M. Michel JAUFFRAIS)

M. Yannick PALVADEAU (donne pouvoir à Mme Charline DUVAL)

Mme Françoise CAILLAUD